



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Pôle d'économie solidaire 21 - Subvention dans le cadre d'un avenant pour l'année 2026 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025

La Métropole de Dijon soutient les acteurs de l'insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à hauteur de 900 000€ par an.

L'ESS représente une part importante de l'emploi sur le bassin dijonnais car 12,8 % des salariés étaient employés dans le secteur de l'ESS au 31 décembre 2024, auprès de 1065 structures de l'ESS.

En juin 2025¹, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A a augmenté sur un an de +5%. Cette tendance concerne plus particulièrement les jeunes (+17% sur un an) et est également plus marquée pour les femmes (+7% contre 4% pour les hommes).

Dans ce contexte, le recours à l'Économie Sociale et Solidaire apparaît comme un levier pertinent pour favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus vulnérables.

Le Pôle d'économie solidaire (PES 21) a pour objet de développer l'économie de proximité au sein des territoires en apportant des réponses socialement innovantes, en accompagnant à la création, au développement et à la reprise d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi qu'en formant et renforçant les compétences des acteurs de l'ESS.

Par délibérations du 19 juin 2023 et du 15 juin 2023, le Conseil municipal de Dijon et le Bureau métropolitain ont respectivement approuvé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le PES 21 pour la période 2023-2025. Il est proposé de financer par avenant le PES au titre de l'année 2026. Une nouvelle convention pluriannuelle sera proposée au partenaire à compter de 2027.

L'avenant 2026 prévoit la réalisation de 5 actions, dont 3 sont soutenues par Dijon métropole :

- Action 1 : le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le PES 21 accompagne les structures employeuses de l'ESS (associations, coopératives, entreprises sociales à agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, etc.) à la pérennisation de leurs emplois ainsi qu'à la consolidation de leurs activités. L'objectif reste le même à savoir aider au diagnostic de 15 structures mais aussi de pouvoir développer les actions d'anticipation des difficultés des structures employeuses de l'ESS (gouvernance, finances, trésorerie, etc...)

- Action 2 : osez entreprendre autrement

Le PES 21 contribue, par des actions de formation, d'information et de sensibilisation, à enrichir qualitativement les débats sur les problématiques de l'ESS. Avec de multiples partenaires, il organise des débats, conférences et des actions de sensibilisation sur l'ESS, notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le PES 21 a notamment pour objectif d'animer :

- entre 8 et 10 ateliers dans le cadre de l'accompagnement « Paroles d'experts » organisé par la BGE et la CAE Bourgogne ;
- 3 ateliers pratiques et ludiques proposés en complément du programme des soirées du Club des entrepreneurs de l'ESS.

- Action 3 : l'animation du réseau d'acteurs de l'ESS

Au niveau des métropoles, les réformes territoriales de 2014 et 2015 sont venues élargir leurs compétences dans des domaines où l'ESS est présente. Le PES 21 propose à la Métropole une action d'animation et de mobilisation des acteurs de l'ESS dans une logique de développement de dynamiques de coopération en termes de transitions économiques, sociales, écologiques, culturelles.

¹ Regards sur le Comité Local Pour l'Emploi Dijon Métropole Statistiques et indicateurs au 2ème trimestre 2025, Observatoire de l'emploi, France Travail Bourgogne Franche Comté

Chaque année, le PES participe également au DéfiPitch de l'ESS et anime une table-ronde dans le cadre des journées de l'économie autrement.

Dans la continuité de la CPOM 2023-2025, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 18 000 € au titre de l'année 2026 :

- 9 000€ pour la mise en œuvre de l'action 1,
- 3 000€ pour la mise en œuvre de l'action 2,
- 6 000€ pour la mise en œuvre de l'action 3.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2026 de 18 000 € au PES ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 18 000 € au PES ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	